

Pour diffusion immédiate

Also available in English

LE CANADA SOUS L'EXAMEN DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

***Un ONG propose une solution gratuite pour l'aider à respecter ses
obligations internationales***

TORONTO, 22 janvier 2009 — À l'heure où le bilan du Canada sera examiné pour la première fois par le nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Réseau juridique canadien VIH/sida propose au gouvernement un moyen de sauver des vies et de remplir ses obligations internationales, et ce, sans aucun frais pour les contribuables.

Pour la toute première fois, le Canada sera le point de mire d'un mécanisme onusien, l'« Examen périodique universel » (EPU), où le bilan de chaque pays en matière de droits humains est examiné par des pairs. Le 3 février, à Genève, l'EPU attirera l'attention du monde entier sur le respect et l'engagement du Canada à l'égard de ses obligations aux droits humains. Plus précisément, les pays sont évalués quant à leur réussite ou leur échec à remplir leurs obligations à l'égard des droits humains, et d'après leurs efforts pour répondre aux violations de ces droits aux paliers domestique et international.

En vertu d'un des principaux traités de l'ONU sur les droits humains, le Canada a l'obligation légale d'adopter des mesures proactives pour protéger et promouvoir la santé, notamment pour appuyer l'accès à des médicaments salvateurs comme ceux que requiert la réponse à la pandémie mondiale du sida. Ratifié par la majorité des pays du monde, ce traité comporte aussi une obligation d'« aide et coopération internationales », en particulier des pays riches à l'endroit de ceux en développement.

« Le Canada a établi un précédent mondial en adoptant une loi pour fournir des médicaments abordables aux personnes vivant avec le VIH dans le monde en développement », rappelle Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Malheureusement, cette loi recèle d'importantes lacunes – ce qui fait qu'elle n'a été utilisée qu'une seule fois depuis son adoption il y a quatre ans; et il existe un risque bien réel qu'elle ne soit plus jamais utilisée, à moins que l'on y apporte des correctifs. Cela nuit gravement à la prétention du Canada d'être un chef de file de la promotion de la santé mondiale. »

Le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) a été établi par une loi appuyée par tous les partis au Parlement, en mai 2004. Il vise à autoriser l'octroi de licences obligatoires sur des médicaments brevetés, afin que les fabricants de médicaments génériques au Canada puissent en produire légalement des versions moins coûteuses, et les exporter à des pays en développement. En octobre dernier, après plus de quatre ans, un premier lot d'un médicament crucial contre le sida a enfin été exporté au Rwanda. Tout porte à croire qu'il est peu probable que le RCAM soit utilisé de nouveau.

« Il est déplorable qu'une loi si positive soit minée par des processus inutilement lourds et complexes », a affirmé M. Elliott. « Des gens continuent de mourir et les fabricants pharmaceutiques hésitent à recourir à ce mécanisme bureaucraté – qui pourrait être facilement simplifié, sans aucune dépense additionnelle. »

Dans leurs témoignages au Parlement, le Réseau juridique et d'autres ONG ont expliqué comment le RCAM pourrait être simplifié, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de négocier des licences distinctes pour chaque pays acheteur et chaque commande de médicaments. De plus, les fabricants génériques ne devraient pas avoir à confirmer d'abord un contrat avec un pays acheteur, car cette exigence ne tient pas compte des réalités pratiques de l'approvisionnement en médicaments dans les pays en développement.

« Le RCAM pourrait être facilement rectifié, en optant pour une autorisation légale unique et plus flexible pour la production de médicaments génériques », a conclu M. Elliott. « Cette solution à licence unique allégerait le fardeau des fabricants qui souhaitent se prévaloir du RCAM et elle permettrait l'envoi de médicaments essentiels à des personnes qui en ont urgemment besoin. Elle impliquerait le secteur privé dans la réponse à un besoin humanitaire urgent et aiderait le Canada à respecter ses engagements à l'égard des droits humains. »

La rectification de la loi du Canada sur l'accès aux médicaments dans les pays en développement est l'une des cinq priorités de droits humains signalées par le Réseau juridique dans son mémoire en vue de l'EPU du Canada. Les autres préoccupations abordées sont : les coupes au financement fédéral de la riposte au VIH/sida; l'accès à des services de réduction des méfaits pour les personnes qui font usage de drogue; le droit des détenus à des mesures de prévention du VIH comme les programmes d'échange de seringues; et la nécessité de décriminaliser le travail sexuel pour protéger la santé et la sécurité des personnes qui l'exercent. Pour lire le mémoire complet du Réseau juridique, voir www.aidslaw.ca/epu.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Pour de plus amples renseignements :

Gilles Marchildon
Directeur des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)
Cellulaire : +1 416 278-3750
Courriel : gmarchildon@aidslaw.ca